

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2014

Le 10 mars 2014 à 19 heures le Conseil Municipal de Châtillon/Cluses, légalement convoqué le 26 février 2014, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard Cartier, Maire.

Il est procédé à l'appel nominal :

Présents: Messieurs CARTIER, GUYOT, HUGARD, POURRET, JORDANIS LAVANCHY, GUICHARD, GRANGERAT, BETEMS, BAUD CHANCEREL

Mesdames FOURNIER, LATHUILLE, ORSAT

Absente excusée : Rassiat Sandrine

Le quorum ayant été atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

❖ **SIVM : Retrait de Communes :**
VOTANTS : 13 POUR : 13

Le Conseil a approuvé le retrait des communes de Bellevaux, La Côte d'Arbroz, La Tour, Saint Jeoire, Mégevette, Ville en Sallaz,

A approuvé la modification statutaire nécessaire à la prise en compte du retrait des communes de Bellevaux, La Côte d'Arbroz, La Tour, Saint Jeoire, Mégevette, Ville en Sallaz

A pris acte qu'en raison de l'absence de dette et de bien relatif à des financements provenant de ces communes, il n'y a rien à répartir.

❖ **SIVM : Modification des statuts :**
VOTANTS : 14 : POUR : 14

Le SIVM a procédé à une modification de ses statuts, qui consiste à :

- Retirer des statuts les compétences :
 - Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés,
 - Entretien des sentiers de randonnées ;
- Retirer des statuts le nom des communes de Bellevaux, La Côte d'Arbroz, La Tour, Saint Jeoire, Mégevette, Ville en Sallaz .
- Etendre la compétence Service Public de l'Assainissement Non Collectif et inclure les *prestations de contrôle*, en dotant le syndicat des compétences entretien et réhabilitation.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour a :

- **Approuvé** : le projet de statuts ci annexé dont la rédaction ne fait plus apparaître les compétences « collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés » et « entretien des sentiers de randonnées ».
- **Approuvé** : le projet de statuts ci annexé dont la rédaction ne fait plus apparaître le nom des communes de Bellevaux, La Côte d'Arbroz, La Tour, Saint Jeoire, Mégevette, Ville en Sallaz.
- **Approuvé** : l'extension de la compétence du SIVM en matière d'assainissement non collectif aux prestations d'entretien et de réhabilitation.

❖ **Convention Air Bois :**
VOTANTS : 14 POUR : 14

La Commune de Châtillon/Cluses a été intégrée dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la vallée de l'Arve. (PPA)

Après l'exposé du Maire le Conseil Municipal a :

- **approuvé** le projet de convention Fonds Air Bois « animation »,
- **Autorisé** le Maire à signer la convention Fonds Air Bois « animation » ainsi que tout document relatif à ce dossier.

❖ **SYANE :**

Le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute Savoie envisage de réaliser dans le cadre de son programme 2014, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération : « *Sur la Côte* »

D'un montant global estimé à :	32 039.00 €
Avec la participation financière communale s'élevant à	10 648.00 €
Et des frais généraux s'élevant à :	961.00 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération,

Le Conseil Municipal à :

- **Approuvé par 12 voix pour et 2 abstentions** le plan de financement et sa répartition financière

d'un montant global estimé à :	32 039.00 €
avec une participation financière communale s'élevant à	10 648.00 €
et des frais généraux s'élevant à :	961.00 €

- **S'est engagé** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute Savoie 80 % du montant des frais généraux (3% du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit **769.00 €**

- **Sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.**

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

- **S'est engagée** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute Savoie, les annuités d'amortissement de la commune, sur la base des 80% de ladite participation, soit 8 518.40 €.

Le règlement de la première annuité interviendra le 1^{er} janvier 2015 aux conditions fixées par le Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute Savoie et au vu du plan de financement estimatif.

Aucun remboursement anticipé ne sera accepté.

Le règlement du solde de la participation (20%) sera appelé lors du décompte définitif de l'opération, et sera réglé par la commune sur ses fonds propres.

❖ **Régularisation, cession de la parcelle B 3567 de 0a67 :**

VOTANTS : 13 POUR : 13

En date du 1^{er} février 2011, le Conseil Municipal prenait une délibération concernant la cession de la partie du chemin rural comprise entre la parcelle B 1003 et la parcelle B 1034.

Cette cession a été acceptée au prix de 50 € le m², tous les frais étant supportés en totalité par l'acquéreur.

Le Commissaire Enquêteur ayant rendu un rapport favorable en date du 13 octobre 2013, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à régulariser cette situation.

❖ **Compte Administratif 2013 : Affectation du résultat :**

VOTANTS : 13 POUR : 13

FONCTIONNEMENT :

Mandats émis : (Dépenses) : 806 061.76 €

Titres émis : (Recettes) : 1 021 144.34 €

Compte 002 : (report) 715 321.34 €

TOTAL : 1 736 465.68 €

RESULTAT POSITIF : 1 736 465.68 – 806 061.76 = + 930 403.92 €

INVESTISSEMENT :

Mandats émis : (Dépenses) 497 972.46 €

Compte 001 (report) : 369 028.73 €

TOTAL : 867 001.19 €

Titres (recettes) 593 421.31 €

RESULTAT NEGATIF : - 273 579.88 €

**L'exercice 2013 laisse donc apparaître un résultat positif de :
656 824.04 €**

❖ **Vote des comptes de gestion commune 2013 :**

Le Conseil Municipal, a approuvé à l'unanimité, le compte de gestion Commune de Monsieur le Trésorier.

Séance levée à 20 h 30

Fait à Châtillon/Cluses,

Le 10 mars 2014

Le Maire :

B. CARTIER